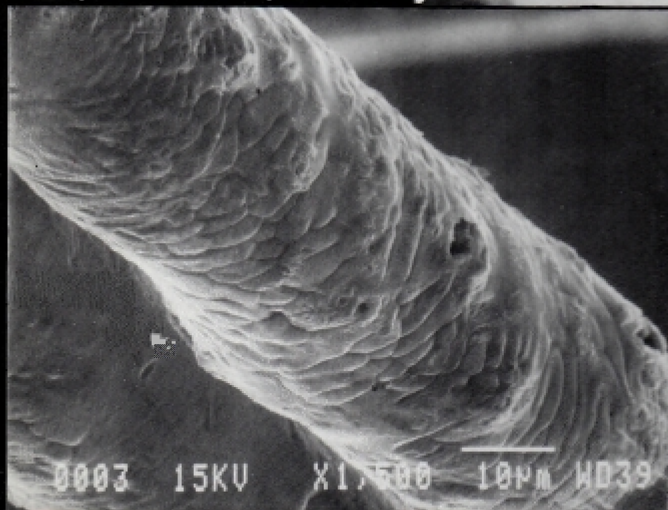
# Phénomèna

Nuage de Dordogne : analyses et résultats




**SOS OVNI contre le Ministre de la Défense : les tribunaux tranchent en notre faveur**

**Film Alfarano : exit le F117A !**

Bimestriel n° 7 - Janvier-Février 1992 - 25 F - ISSN 1157-4704


LAM




## Mise à jour régulière

Nouvelles infos
Dossiers
Associations
Calculs astro.
Messagerie
Observations
Boîtes aux lettres
Etc.

# Un monde nouveau

Phénomèna

Phénomèna est une publication **bimestrielle d'SOS** OVNI, association à but non lucratif. Ses objectifs sont d'étudier le phénomène **ovni** en marge **de** tout dogmatisme **et** de toute considération d'ordre mystique ou **sensasionnaliste.**

Rédaction

Renaud Marhic
Perry Petrakis
Gilbert Rolland

Rédacteur en chef et directeur de la publication

Perry Petrakis

**SOS** OVNI
Botte postale 324
13611 Aix-en-Provence **Cédex** 1 - France
Tel : 42.20.18.19. **(24h/24)**

**Fax : 42.27.26.18.**

Minitel :
36.15. Code SOS OVNI

Publicité :
42.27.26.18.



Correspondants :

**Thierry Rocher**
(Ile-de-France)
**Laurent Toupet**
(Centre)
**Christian Morgenthaler**
**(Alsace)**
**Christian Soudet**
(Seine Maritime)
**Jean-Paul Lamagna**
(Isère)
**Michel Figuet**
**(Var)**
**Jean-Pierre Ségonnes**
(Gironde)
**Eric Torchio**
(Genève)

Avec l'ensemble du réseau d'alerte et d'expertise **SOS** OVNI **et** le concours de l'Association Professionnelle de la Circulation Aé**rienne.**

Abonnements France et Europe :
6 numéros 120 ff

Composition et mise en page :
**SOS OVNI**

Impression :
Imprimerie **Borel et Feraud - Gignac**

# Bilan d'une année ordinaire

Janvier est traditionnellement le mois des bilans et s'il fallait jeter un coup d'oeil rétrospectif sur celui d'SOS OVNI, il serait, à n'en pas douter, éloquent. D suffira de dire que conformément à nos statuts, nous avons **été là** pour récolter, trier et analyser les **cas** (le 5 novembre, les Baléares, la vague belge, Roswell, les cercles anglais, Ummo, la Dordogne, **Trans-en-Provence)** ainsi que pour vous informer et, plus généralement, informer le grand public sur l'état et l'avancement des recherches. On peut citer tous azimuts les interviews de Boris Chournov et Jean-Jacques Velasco, les Rencontres Européennes de Lyon avec la participation de la SOBEPS, de Shi Bo et de nos amis italiens, l'intervention auprès d'importants médias (Canal Plus, fin 90 ou, pour 91, La Cinq et **France-Info),** et, en élargissant un peu, la poursuite de nos activités sur minitel et sur notre ligne téléphonique d'urgence, le lancement d'SOS OVNI Presse Service **ou** la diffusion, pour la France, du livre de la Société Belge d'Etude des Phénomènes Spatiaux. On peut aussi évoquer le renforcement de notre collaboration avec l'étranger, avec les scientifiques et laboratoires ainsi que l'effort, sans cesse fourni par nos correspondants. On peut enfin évoquer la gestion de plusieurs milliers de lettres par an.

Le travail fourni fait, par moment, oublier qu'il l'est par une équipe de bénévoles, au détriment parfois **de** bien d'autres choses, et il **est** bon de temps en temps de le rappeler et de se le rappeler.

Mais les résultats sont là et notre connaissance du phénomène progresse. Bonne lecture et **rendez-vous** au n° 8.

# Sommaire



Phénomèna. Bimestriel n° 7 - Janvier-Février 1992. Dépôt légal à parution. Commission paritaire en cours. En Couverture : tir de la fusée Tibère, le 18 mars 1972 à 19h29, effectué dans le cadre du programme "Electre" destiné à mieux **maîtriser** les phénomènes de turbulences électromagnétiques autour d'un engin pénétrant l'atmosphère à très grande vitesse. En insert : les filaments découverts en Dordogne le 4 octobre 1991 au Microscope à Balayage Electronique. Grossissement x **1500.** Reproduction Interdite.

Crash

# 18 mars 72...
# Roswell-en-Provence

O Perry Petrakis

*Chacun se souvient encore de la formidable polémique engagée entre divers groupes et chercheurs américains au sujet du crash d'un engin à Roswell et de la récupération alléguée de cadavres* ***d'humanoïdes(voir«Phénomèna»*** *n° 3). Si notre approche de ces «affaires transatlantiques» a été plutôt journalistique, il en a été tout autrement d'une affaire de prétendu «crash» bien de chez nous, en Provence. L'affaire dite «de Roswell» impossible chez nous ? Lisez plutôt.*

Tout a commencé pour nous vers la fin des années 80. Nous cherchions alors les origines d'une rumeur que nous ne devions jamais trouver. Radio «tam-tam» prétendait qu'un engin extraterrestre s'était écrasé au-dessus du petit hameau de Saint-Geniez, **Alpes** de Haute Provence, le 18 mars 1972, et qu'il aurait été chargé sur un camion militaire à destination d'une base qui ne l'était pas moins, située dans la région parisienne. L'auteur Guy Tarrade y avait même consacré un chapitre **(D.**

Difficile de débuter une enquête sans le moindre commencement d'élément, mais les allégations émises ça et là valaient la peine que l'on s'y attarde... et l'on s'y est attardé durant plusieurs années.

Notre première démarche fut d'examiner au microscope cette fameuse journée du **18** mars 1972, un samedi. La journée fut riche en événements ou... en événement, c'est selon. A 19h29, c'est-à-dire au moment précis du coucher du soleil, le Centre d'Essais des Landes, situé à Biscarosse, procédait au tir expérimental d'une fusée Tibère, dans le cadre du programme Electre. Cette expérience était destinée à mieux maîtriser les plasmas haute température qui se forment autour du corps de rentrée d'objets circulant à très grande vitesse. L'altitude du tir fut à la hauteur du nombre de témoins... Grande. Eparpillés sur l'ensemble du sud de la France, mais aussi en Italie, en Suisse et même en Autriche, les observateurs purent distinguer diverses phases du phénomène à divers moments, favorisés, à n'en pas douter, par un temps transparent en cette fin de semaine.

Comme la presse de toutes les régions concernées, celle de Haute Provence va s'interroger... sans doute avec un peu plus d'insistance. Pourquoi tant de témoins ? **Quid** d'un incendie s'étant déclaré à Saint-Geniez ? Pourquoi tant d'allées et venues de la gendarmerie dans le secteur ? Les interrogations vont se muer, dans l'esprit de certains lecteurs, en **une quasi-**certitude : un phénomène ovni s'est écrasé au pays de Giono, créant un incendie et des gendarmes seraient venus pour boucler le périmètre et transporter l'objet sous d'autres cieux. Les journaux démentiront dans les jours qui suivent mais le mal est fait et «le **black-out** a déjà commencé».

Ce sont là, à quelque chose près, les «cendres» qui vont couver durant une quinzaine d'années, avant de se raviver au souffle dynamique du groupe «Crashes Réalité», «Groupement pour la levée du secret sur les crashes d'ovni dans le monde». Entendant parler de cette affaire pour la première fois, nous prenons contact avec «Crashes Réalité» en proposant notre aide, notamment pour l'obtention des P.V. de gendarmerie, dont tout le monde parle mais que personne n'a vus, et qui seraient la clef de voûte de cette affaire. Nous sommes en 1988.

Le groupement nous répond sur un ton véhément qu'il est trop **tard,** et qu'il vient de confier l'exclusivité (!) de l'affaire à **Leonard** String**field,** autre chercheur, américain celui-là, également spécialisé dans les «crashs». Nous décidons de nous engager rapidement sur deux voies parallèles : l'enquête proprement dite et l'obtention des procès-verbaux. L'investigation étant cependant un tout constitué de ces deux éléments indissociables, nous avons choisi, pour faciliter la compréhension du récit, d'inclure dans la présente relation, des détails vérifiés après l'obtention des PV, obtention que nous expliciterons plus loin.

Que s'est-il donc exactement passé ce 18 mars dans les Alpes de Haute Provence ? L'audition de nombreux «témoins», le déplacement sur les lieux et la lecture des PV nous a permis de mieux comprendre.

Il est aux alentours de 19h30 ce samedi soir. M. X.,journaliste à la rédaction locale de **Nice Matin** s'affaire à terminer les pages du matin lorsque ses collègues de bureau l'appellent. Avec eux, il assistera par la fenêtre au spectacle de la fusée Tibère revenant dans l'atmosphère. Bien entendu, il ne le sait pas encore. Comme souvent en pareille circonstance, les appels téléphoniques vont affluer à la rédaction locale. M. X., qui est également délégué de la revue **Lumières dans la Nuit,** sait qu'il est prévu une «nuit nationale de surveillance du ciel» ce soir-là, c'est donc avec enthousiasme qu'il prolongera sa journée (et même sa soirée) de travail. Peu après, il appelle la Brigade de **Gendarmerie** de Digne, pour lui signaler que des habitants de Digne, mais aussi de Champtercier s'étaient manifestés. La brigade prendra rapidement contact avec les témoins de Champtercier, celui de Digne étant resté anonyme.

Les témoins (le Maire et son fils) raconteront ce qu'ils vont confirmer par écrit le 24 mars. A savoir qu'un phénomène rougeâtre traversa le ciel pour disparaître derrière le Pic d'Oise, sans faire de bruit.

Les gendarmes vont également appeler le personnel de l'Observatoire **St-Michel.** Ce dernier affirmera que l'observation ressemble à une fusée expérimentale même s'ils n'ont pas connaissance d'expériences prévues pour la soirée en question.

Vers 20h30, M. X rappelle la brigade de Digne pour l'informer de l'existence d'autres témoins, à Château-Arnoux et Sisteron. Les brigades respectives confirmeront. M. X. va alors vraisemblablement rédiger un texte de dépêche (qui sera effectivement repris) puis



M.D. en pleine action lors de notre visite sur les lieux. Cliché : P. Petrakis.

tenter de se rendre sur les lieux de ce qu'il pense être un «crash». Tout ce qu'il trouvera est une surface brûlée et quelques boîtes de conserve. Entre-temps d'autres journalistes arrivent et suivent les gendarmes de sorte qu'il se trouve beaucoup de monde dans ce secteur désert à cette heure tardive. Rien ne sera découvert.

Le procès-verbal de Digne est clos le 5 avril et expédié notamment à la brigade de Sisteron dont dépend la commune de **Saint-Geniez. S'agis**sant d'un recueil de renseignements administratifs tout à fait classique, ne présentant aucun caractère urgent, les **gendarmes** vérifieront à l'occasion d'une tournée de routine, le 18 avril, l'information

> ce qui se passe dans les campagnes, c'est un peu clochemerle !

de leurs collègues de Château-Arnoux du 18 mars : un habitant de cette localité *«avait aperçu un objet lumineux se déplaçant dans le ciel et (...) en suivant sa trajectoire, il avait remarqué qu'un début d'incendie se produisait dans la direction de Vilhosc ou St-Geniez»*. Vérification aisée en fait puisque le PV précédant celui de l'"ovni" ce 18 mars 1972, traite d'un incendie s'étant déclaré bien avant 16 heures, n'ayant aucun rapport avec l'observation de 19h30.

L'histoire de cet incendie, sur lequel se fondèrent tous les espoirs, bien que banale, vaut la peine d'être contée.

M. D. habitant une petite ferme flanquée sur les pentes **du** Trainon (au-dessus de Saint-Geniez), est un berger sans histoires. Malgré un membre inférieur le handicapant, il mène paître tous les jours son troupeau de brebis dans les environs. Comme de très nombreux bergers, M. D. réalise régulièrement des brûlis, destinés à faire repousser une herbe grasse, belle et haute. Or il faut savoir que ces brûlis sont justes tolérés dans ces départements parmi les plus exposés aux incendies. Les risques sont minimes au-dessus de 1000 mètres durant les années raisonnablement enneigées. Malheureusement pour M. D., cette année 1972 était (déjà !) particulièrement sèche et le feu prit tant et si bien que pompiers et gendarmes durent y monter. Notre enquête devait également mettre en lumière des particularités électorales ainsi que des inimitiés tenaces qui

## Tel ou tel cas...

Les crashs ne se déroulent pas forcément où on le pense. Le 8 octobre 1987, à 2h20, M. X. est dans son jardin avec ses chiens, aux alentours de Givors dans le lyonnais. Soudain tout s'illumine, à tel point qu'il pense que son épouse a allumé la lumière du jardin, mais il doit vite se raviser car en fait, c'est toute une partie de la Vallée du Rhône qui baigne dans cette lueur. Le témoin voit alors passer au-dessus de lui, à ce qu'il pense être une faible altitude, une boule de lumière grosse comme le Soleil suivie d'une queue rouge, et qui se dirige vers le sud en direction d'Annonay. L'observation va durer 3 minutes, puis M.X verra le phénomène chuter dans le Pilat entre Condrieu et Annonay dans un fracas assourdissant qui fera trembler les murs de sa maison.

Le 17 octobre, un autre témoin se fera connaître. Il habite Les Cheres, un village situé à 20 km au nord de Lyon cette fois. Lui n'a rien vu... par contre, à 2h23, après s'être recouché il entendra une forte explosion.

Comme on peut le constater, des phénomènes dignes d'intérêt existent bien et chacun se souvient peut-être d'avoir entendu parler de tel ou tel cas s'étant déroulé bien avant la naissance d'SOS OVNI. Mais ces cas, aussi spéctaculaires qu'ils soient, ne restent que des événements anecdotiques tant qu'il n'y a pas eu d'enquête sérieuse. Un travail minutieux, publié donc vérifiable, nous paraît, ici encore, constituer la régie absolue à suivre. Le reste n'est que de la rhétorique.

firent dire à l'un des gendarmes ayant mené l'enquête : *«vous savez, ce qui se passe dans les campagnes... c'est un peu clochemerle !»*. Résultat, lorsque dans la soirée, M.D. compris l'intérêt de faire endosser l'incendie par la «boule de feu» il déclara à qui voulait l'entendre qu'il avait été absent au moment des faits. Même si divers témoins le virent.

Pour la brigade de Sisteron, rien donc à signaler de spécial. Le PV est, là encore, clos puis expédié à Chateau-Arnoux. Même cause, mêmes effets. Les gendarmes de cette localité vont interroger le témoin principal ayant pris contact avec eux dès le soir de l'observation. En fait, il n'a vu que peu de choses. Tout au plus un phénomène lumineux zébrant le ciel. Il déclare toutefois ignorer tout de l'incendie. On ne saura jamais qui lia dans les faits l'incendie à l'observation.

Toute cette affaire eût été somme toute assez banale si la difficulté à obtenir les PV n'avait laissé envisager une autre possibilité, celle de l'ovni...

«Crashes Réalité» possédait quelques témoignages, des rumeurs, savait qu'il y avait eu des observations, un incendie, des allées et venues de pompiers, gendarmes et journalistes, cependant, se voyant refuser les PV, confortait son opinion selon laquelle «on» essayait de cacher quelque chose de très mystérieux.

Il nous était donc indispensable d'obtenir ces procès verbaux. C'est ce que nous fîmes.

Dans le dossier que nous avons consacré à cette affaire (*), nous développons longuement les démarches entreprises. Il suffit de savoir que, essuyant un refus des autorités dignoises pour la communication de ces pièces, nous dûmes nous tourner vers la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, commission consultative dont les conclusions ne sont que des avis que l'on peut - ou non - partager.

En l'occurrence, malgré un avis favorable de la CADA M. Le Ministre de la Défense sous la tutelle duquel se trouvent les gendarmes, maintenait sa décision de nous interdire l'accès à ces documents aux motifs que, disposant des coordonnées des témoins, nous aurions, à réception des documents, l'ensemble du dossier nous permettant d"effectuer différentes enquêtes". Il était également évoqué le - très sérieux - texte de loi relatif à l'"atteinte à la monnaie et au crédit public, à la sûreté de l'Etat et à la sécurité publique". Nous décidions la saisine du Tribunal Administratif de Marseille, estimant qu'il n'y avait rien dans ce dossier qui pouvait justifier les craintes de M. Le Ministre. Le Tribunal Administratif de Marseille se déclarait incompétent, nous renvoyant sur le Conseil d'Etat qui allait, lui-même, saisir le Tribunal Administratif de Paris.

En janvier 1990, nous recevions la notification du TA. de Paris qui considérait que *«il résulte de l'examen des procès-verbaux n° (...) signé à Digne le (...), n° (...) signé à Sisteron le (...), n° (...) signé à Chateau-Arnoux le (...) dont la communication a été refusée à l'association requérante, malgré l'avis favorable rendu par la commission d'ac-*

**cès** *aux documents administratifs, que ceux-ci ne comportent aucune mention ou renseignement de nature à porter atteinte à la sûreté de l'Etat et à la sécurité publique, au sens des dispositions susvisées de la loi du (...) ni encore à la «monnaie et au crédit public», au sens de l'arrêté ministériel du (...), que la circonstance que l'association requérante aurait eu connaissance de l'identité et de l'adresse des témoins figurant aux procès-verbaux est radicalement inopérante au regard de la légalité de la décision attaquée (...)».* Il décidait par conséquent que *«La décision du Ministre de la Défense en date du 20 février 1989 est annulée»* et que *«La République mande et ordonne au ministre de la défense en ce qui le concerne et à tous huissiers à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées de pourvoir à l'exécution du présent jugement».*

Les procès-verbaux nous étaient expédiés par le Ministère de la Défense le 3 juillet 1990.

Nous l'avons dit... ces **PV ne** contenaient rien d'autre que des renseignements administratifs sur un fait observé par de nombreuses personnes et signalé par le journaliste explicitement désigné.

Connaissant l'origine du cas, il nous fut relativement **facile** d'en reconstituer les péripéties.

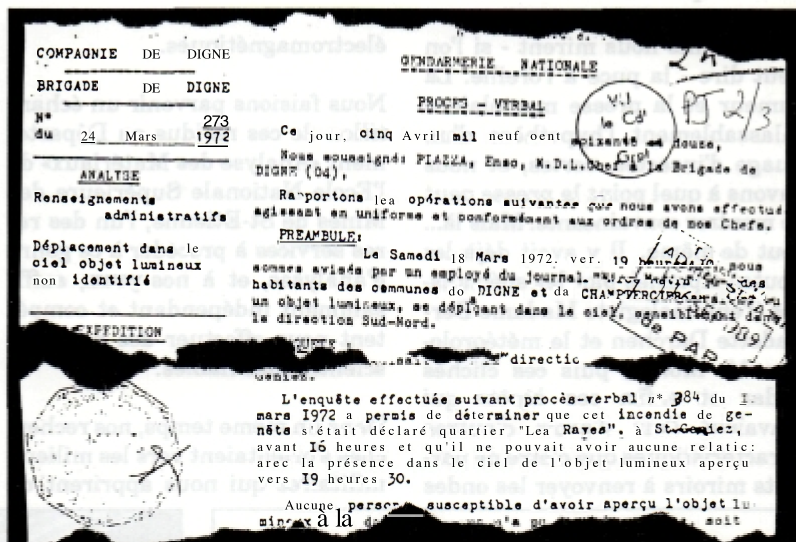
Nous avons passé de longues années sur cette affaire... pour nous, vous l'aurez compris, elle ne peut constituer un élément à retenir dans l'épais dossier des phénomènes aérospatiaux non identifiés. Si quelqu'un estime pouvoir nous opposer des arguments indéniables nous prouvant que nous avons tort, nous l'invitons à le faire. Jusque là...

Perry Petrakis

(1) Tarrade, G., J'ai retrouvé la piste *des* **extraterrestres**. éditions Alain Lefeuvre, 1980.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés à reconstituer ce dossier, et notamment, la Météorologie Nationale, les gendarmes ayant pris part aux enquêtes de l'époque, le Centre d'Essais des Landes, les journalistes des diverses rédactions locales des quotidiens **Le Provençal, Nice-Matin, La Marseillaise,** ainsi que toutes les autres personnes que nous ne pouvons citer ici.

(*) SOS OVNI dispose à l'heure actuelle d'un dossier complet d'une cinquantaine de pages détaillant cette affaire, notre démarche, le long cheminement et la déformation progressive de l'information, l'action en justice (une première dans l'Europe de l'ufologie !), etc. Le dossier est au format A4 avec certaines illustrations en couleur. Il est disponible au prix de 170 francs port compris (130 francs pour les membres).


COMPAGNIE DE DIGNE
BRIGADE DE DIGNE
N° 273
du 24 Mars 1972
ANALYSE
Renseignements administratifs
Déplacement dans le ciel objet lumineux non identifié
EXPEDITION

GENDARMERIE NATIONALE
PROCES - VERBAL

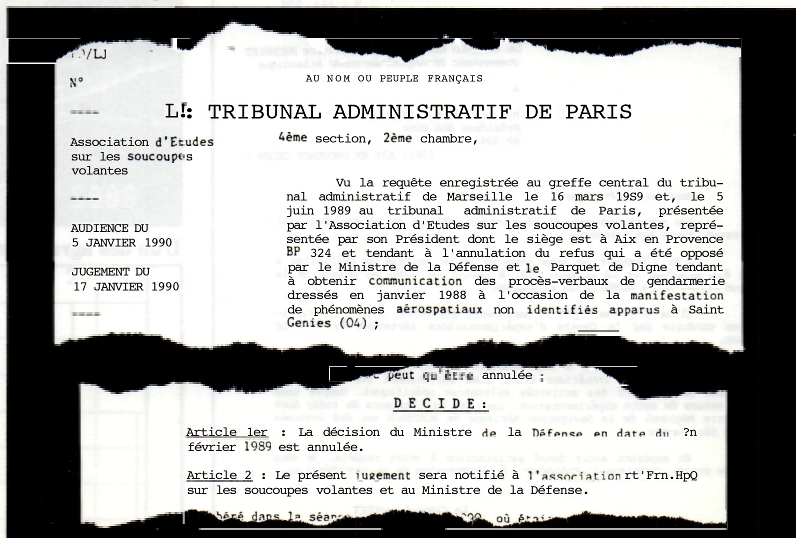
Ce jour, cinq Avril mil neuf cent soixante et douze,
Nous soussignés PIAZZA, Enzo, M.D.L. Chef à la Brigade de DIGNE (04),
Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.
PREAMBULE:
Le Samedi 18 Mars 1972, vers 19 heures ... nous sommes avisés par un employé du journal "Nice Matin" ... des habitants des communes de DIGNE et de CHAMPTERCIER ... un objet lumineux, se déplaçant dans le ciel, sensiblement dans la direction Sud-Nord.

... directio ...
Genies.

L'enquête effectuée suivant procès-verbal n° 384 du 1. mars 1972 a permis de déterminer que cet incendie de genêts s'était déclaré quartier "Les Rayes", à St-Genies, avant 16 heures et qu'il ne pouvait avoir aucune relation avec la présence dans le ciel de l'objet lumineux aperçu vers 19 heures 30.

Aucune personne susceptible d'avoir aperçu l'objet lumineux à la ...

Un extrait des procès-verbaux...


../LJ
N°
----
Association d'Etudes sur les soucoupes volantes
----
AUDIENCE DU 5 JANVIER 1990
JUGEMENT DU 17 JANVIER 1990
----

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

4ème section, 2ème chambre,

Vu la requête enregistrée au greffe central du tribunal administratif de Marseille le 16 mars 1989 et, le 5 juin 1989 au tribunal administratif de Paris, présentée par l'Association d'Etudes sur les soucoupes volantes, représentée par son Président dont le siège est à Aix en Provence BP 324 et tendant à l'annulation du refus qui a été opposé par le Ministre de la Défense et le Parquet de Digne tendant à obtenir communication des procès-verbaux de gendarmerie dressés en janvier 1988 à l'occasion de la manifestation de phénomènes aérospatiaux non identifiés apparus à Saint Genies (04) ;

... peut qu'être annulée ;

DECIDE :

Article 1er : La décision du Ministre de la Défense en date du ?n février 1989 est annulée.

Article 2 : Le présent jugement sera notifié à l'association rt'Frn.HpQ sur les soucoupes volantes et au Ministre de la Défense.

...béré dans la séance ... où étai...

...et un autre de la décision du Tribunal Administratif de Paris.

# Dordogne : les suites

*Dans Phénomèna n° 6, nous évoquions un cas exemplaire. Une affaire comme la rêvent beaucoup d'ufologues : détections radar, observations visuelles, résidus au sol associés à un mystérieux nuage dont on ne connaissait pas la composition. En ce qui nous concerne, les recherches ne s'arrêtèrent pas à la publication de cette affaire. Bien au contraire. Ainsi, devions nous découvrir, peu à peu, que cette histoire n'était peut-être pas ce qu'elle semblait être...*

**Les fourmis nous mirent - si l'on peut dire - la puce à l'oreille. La rumeur et la presse martelaient inlassablement l'hypothèse d'un nuage d'insectes, certes, et nous savons à quel point la presse peut se montrer convaincante. Mais là-tout de même. Il y avait déjà les doutes exprimés par les spécialistes (l'entomologiste Madame Bernadette Darchen et le météorologue M. Morel), puis ces clichés radar et enfin ces dépôts qui n'avaient l'air d'avoir d'autres caractéristiques que d'être de parfaits miroirs à renvoyer les ondes électromagnétiques.**

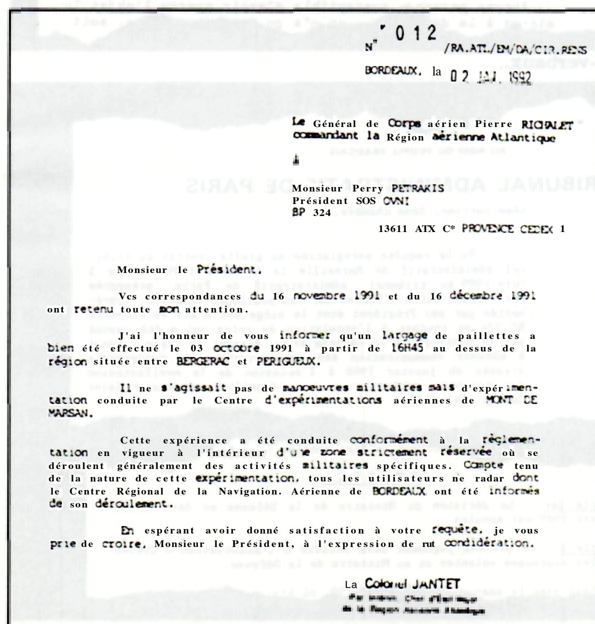
**Nous faisions parvenir un échantillon de ces résidus au Département «Analyse des Matériaux» de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de St-Etienne, l'un des rares services à procéder à ce genre d'analyses, et à nos yeux, suffisamment indépendant et compétent pour effectuer des analyses scientifiques fiables.**

**Dans un même temps, nos recherches s'orientaient vers les milieux militaires qui nous apprirent de nombreuses choses. Nous nous sommes fait décrire certains leurres électromagnétiques par des personnes totalement étrangères à l'observation du 3 octobre dernier, or la description correspondait aux «cheveux d'anges» retrouvés sur les lieux (voir lettre). On apprenait aussi que d'importantes manoeuvres militaires avaient eu lieu au-dessus de tout le sud-ouest. Enfin, le 4 janvier, La Région Aérienne Atlantique confirmait qu'un largage de "paillettes" avait été expérimenté aux jour et heure dits.**

**Restait à doubler notre confirmation. C'était chose faite le 7 janvier. Dans le rapport d'analyse, on pouvait lire : "*Les filaments ont été observés au microscope électronique à balayage (MEB). Une microanalyse X a été effectuée au MEB, le résultat est donné dans la planche ci-jointe : on observe uniquement la raie de l'aluminium. Il (...) semble donc que ces filaments sont de l'aluminium*".**

**Un cas d'école qui nous aura permis de découvrir tout un pan d'activités - militaires - dont on ne faisait, jusqu'ici, que deviner l'existence.**

**P.P.**



N° 012 /RA.ATL/EM/DA/CIR.REN S

BORDEAUX, la 02 JAN. 1992

Le Général de Corps aérien Pierre RICHALET
commandant la Région aérienne Atlantique

à

Monsieur Perry PETRAKIS
Président SOS OVNI
BP 324

13611 AIX Cx PROVENCE CEDEX 1

Monsieur le Président,

Vos correspondances du 16 novembre 1991 et du 16 décembre 1991 ont retenu toute mon attention.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un largage de paillettes a bien été effectué le 03 octobre 1991 à partir de 16H45 au dessus de la région située entre BERGERAC et PERIGUEUX.

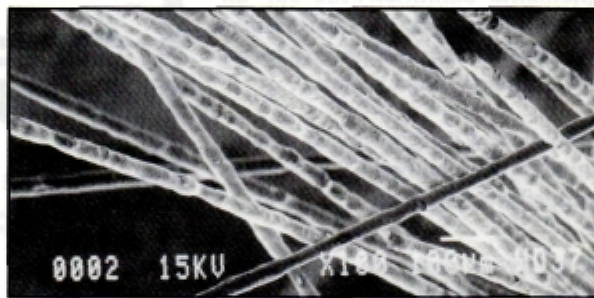
Il ne s'agissait pas de manoeuvres militaires mais d'expérimentation conduite par le Centre d'expérimentations aériennes de MONT DE MARSAN.

Cette expérience a été conduite conformément à la réglementation en vigueur à l'intérieur d'une zone strictement réservée où se déroulent généralement des activités militaires spécifiques. Compte tenu de la nature de cette expérimentation, tous les utilisateurs ne radar dont le Centre Régional de la Navigation. Aérienne de BORDEAUX ont été informés de son déroulement.

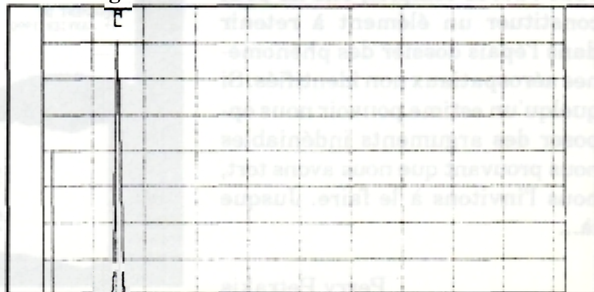
En espérant avoir donné satisfaction à votre requête, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération.

Le Colonel JANTET

La confirmation des autorités militaires.




L'un des agrandissements effectué au MEB.



Microanalyse de structure : la raie unique de l'aluminium.

# Bloc-notes

X Walt **Andrus,** directeur du Mutual UFO Network, l'une des plus importantes associations ufologiques américaines, a donné, le 3 septembre dernier, le coup d'envoi de la première Fédération **Américano**-Soviétique pour l'Etude des Anomalies Aériennes. Cet organisme regroupe, hormis le MUFON, le **J.A.** Hynek Center for Ufo Studies et le Fund for UFO Reasearch (un fond pour la recherche financé par le public et les associations). Les premiers travaux de cette fédération devraient porter sur : 1) Le développemment d'un fichier chronologique et géographique des cas soviétiques; 2) Le commencement d'une traduction en anglais de l'oeuvre de Félix Zigel, précurseur Soviétique en matière de recherches ufologiques; 3) La création d'un répertoire des principaux chercheurs tant aux USA qu'en Russie; 4) La fourniture de traductions en anglais d'articles et rapports choisis. Les organisations soviétiques participant à cette initiative sont le Comité d'Etude de l'Académie des Sciences **d'URSS** et les groupes de **Minsk,** Dalnegorsk et Novosibirsk.

X Que vous cherchiez des livres rares sur la Science, la philo, **l'éso**térisme, l'ufologie, le folklore, les religions, etc... il vous faut vous adresser (de notre part) à Jean-Luc **Proust,** B.P. 125, 33310 Lor**mont** - **France.** (tel : 56.06.87.28.). Jean-Luc **se fera** un plaisir de vous chercher l'ouvrage qui vous manque et de vous l'expédier dans les meilleures conditions.

X Il semblerait que tout n'aille pas toujours pour le mieux dans le meilleur des mondes. La Société Belge **d'Etude** des Phénomènes Spatiaux a vu son autorité très durement critiquée ces derniers temps par une certaine partie **de** la presse belge, à l'occasion de la parution de son ouvrage. En fait, ce qui semble avoir mis le feu aux poudres de ce baril-là, serait un communiqué de presse co-signé par une dizaine de scientifiques belges lesquels, bien entendu, n'ont pas pris la peine de proposer leur aide durant les longs mois où la SOBEPS en aurait eu le plus besoin. Il est intéressant de noter le déchaînement de la presse, d'une rare violence, ainsi que sa propension à monter en épingle la moindre assertion dissonante. A sui**vre...**

X On se souvient de la brève concernant des cercles apparus à Lethbridge au Canada (voir **Phénomèna, septembre-octobre 1991, n°** 5, p. 15). En fait, nous avons appris par l'entremise du Groupe américain Mutual UFO Network, que ces cercles, découverts le 21 août 1991, **s'inscrivent** dans le cadre d'un été particulièrement animé au niveau des cercles canadiens. **L'hypothèse** privilégiée par les chercheurs canadiens ayant étudié le problème va à **l'encontre** des meilleurs **avis** anglais puisqu'on évoque les ovnis.

X Le Centre d'Essais des Landes a procédé, le 10 décembre dernier, à 23h15, à un tir expérimental du missile balistique nucléaire M45 destiné à équiper les SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins). Ce tir, observable depuis tout le sud-ouest, aurait pu éventuellement être pris pour un ovni précise la Délégation Générale pour l'Armement.

X Nous avons reçu le «Catalogo Nazionale **Delle** Segnalazioni di Awistamento Ufo in Italia», de nos amis du Centra Italiano Studi Ufologici. Statistiques sur 8600 témoignages italiens où l'on apprend par exemple que 1978 fut l'année la plus riche en observations, que ce fut la région **d'Emilia-Romagna** la plus «visitée». L'heure la plus propice se situe entre 22 et 23 heures durant les mois d'août et décembre. **CISU** : Corso Vittorio Emanuele, 108 - **10121** Torino - Italia.

(Suite de notre rubrique en page 17 ➡ )



Les "cercles" découverts à Lethbridge. Copyright : MUFON Ufo Journal

Dos à dos

# L'affaire Alfarano : un mauvais film

O Renaud Marhic et Gilbert Rolland

*Où l'on étaye à **tout** prix une hypothèse boiteuse. Où l'on fabrique la preuve manquante. Aux limites de la mauvaise foi et de l'escroquerie médiatique, **l'"aventure"** du film de Marcel Alfarano dévoile la surprenante méthodologie appliquée à certains éléments-clés de la vague de témoignages ovnis en Belgique.*

**L'histoire,** tout le monde la connaît (1) : 31 mars 1990, le bruxellois Marcel Alfarano guette dans son pigeonnier, **camescope** à la main, le fameux «triangle volant» si souvent décrit en Belgique depuis quatre mois. **2h15** du matin environ : dans son objectif, trois lumières blanches en triangle, plus un clignotant rouge. Le document fera le tour du monde.

## on crie à l'ovni, on crie au F117A, l'avion de ligne passe...

Ainsi donc, un ovni avait lentement survolé Bruxelles, à basse altitude qui plus est, au cours **de** la nuit où deux chasseurs **F16** de la Force Aérienne Belge détectèrent **au** radar, **sans jamais les** observer, des «échos» au comportement mystérieux, dans cette même région bruxelloise (2). Le cas valait bien que tout enquêteur susceptible d'apporter quelques informations se mobilise.

SOS OVNI commençait donc son enquête et dressait un «plan situation» de l'observation. Pour ce faire, nous entrions en contact avec M. Patrick Ferryn, le spécialiste en vidéo de la Société Belge d'Etude des Phénomènes Spatiaux (SOBEPS), qui avait mené une enquête sur le terrain. Il nous précisait :

- la position du témoin sur le boulevard Lemmonier à Bruxelles,
- l'azimut dans lequel arriva le phénomène,
- l'azimut dans lequel disparut le phénomène, après avoir pris un virage.

Ces renseignements nous permettaient d'arrêter le plan et la trajectoire **ci-contre.** Pour peu qu'on la prolonge et **que** l'on extrapole ainsi le déplacement, non observé par le témoin, du phénomène, elle mène quasi-exactement à la piste d'atterrissage de **l'aérodrome** de Bruxelles-National.

Deux questions devennaient alors légitimes :

1. Comment se fait-il que le personnel de la tour de contrôle n'ait pas observé le phénomène ?
2. Ledit phénomène ne pouvait-il être un avion **s'apprêtant** à atterrir ?

Une réponse positive à la deuxième question résolvant le problème posé par la première, c'est sur cette deuxième question que nous décidions de concentrer nos efforts.

Encore fallait-il lever une objection de taille à **l'hypothèse** de l'avion en phase d'atterrissage : le phénomène ne semble pas présenter les clignotants de bout d'aile qui équipent habituellement les aéronefs. Nous interrogions à nouveau Patrick Ferryn qui avait également enquêté à ce sujet.

**Il nous déclarait :** ***"je me suis beaucoup renseigné auprès de pilotes d'avions, ici, en Belgique. Des gens vraiment compétents dont un commandant de bord et différentes autorités. Je leur ai passé le film Alfarano et ils ont été absolument catégoriques, me disant : 'les images que nous voyons sur l'écran ne présentent pour nous rien de significatif'. C'est à dire qu'un avion pourrait très bien, se présentant dans une certaine configuration, montrer des feux disposés de cette manière-là. Mais la question classique était : est-ce que les avions n'ont pas des feux clignotants ? Non. Il apparait clairement maintenant que dans les nombreux types d'appareils qui survolent la Belgique, le pilote peut, parfois, allumer s'il le veut, jusqu'à 18 feux différents ! En fait, il les allume à sa guise, jugeant en fonction du temps, de l'altitude, de la proximité de la piste. Il y a une réglementation, mais en dehors, le pilote fait ce qu'il veut. L'avion peut donc se présenter avec trois feux disposés en triangle, avec, au milieu, le feu rouge qui clignote".***

De notre côté, nous avons obtenu confirmation de ce qui précède, de source militaire française, et plus précisément du Bureau de Prospective et de Recherches Opérationnelles de l'Armée de l'Air. Ceci à l'occasion d'une enquête sur un «triangle volant» en tous points similaire à celui de Marcel Alfarano (3).

Restait encore à vérifier si des vols avaient bien eu lieu à Bruxelles-National le 31 mars 1990, vers

2h15, et si leurs trajectoires étaient compatibles avec celle décrite par le Bruxellois. Dans ce but nous nous adressions à la Régie des Voies Aériennes (Bruxelles), organisme régissant le trafic aérien belge. Premier point, le témoin pouvait-il, de sa position, voir les avions en approche de Bruxelles-National ? Nos interlocuteurs furent formels, cela était possible. Il est vrai que cette même nuit du 30 au 31 mars 1990, le témoin filma à deux reprises des avions : vers minuit des «lumières» qu'il présenta comme mystérieuses à la SOBEPS (4), puis, après son observation à **2h15,** un aéronef qu'il fixa sur la bande pour comparaison.

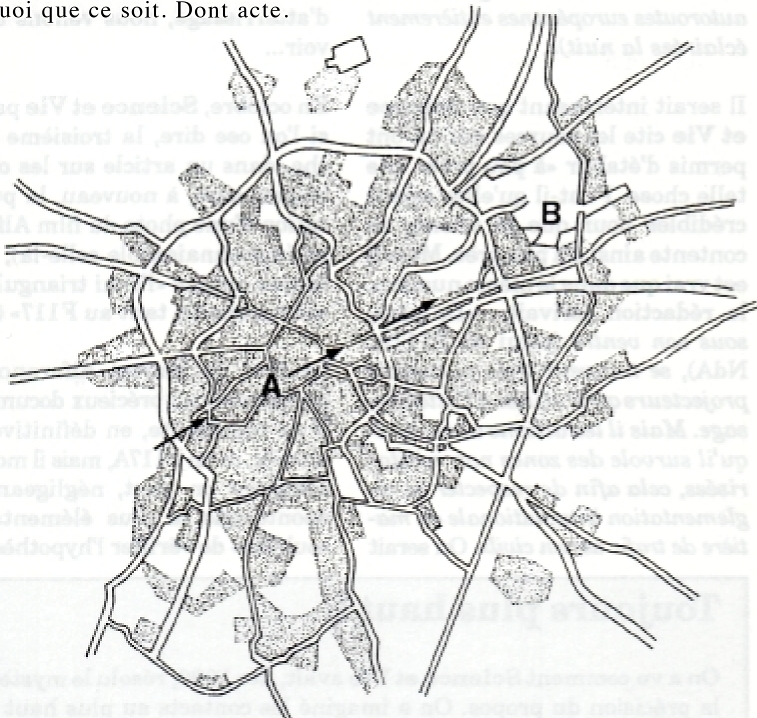
Deuxième **point,** y **avait-il** des avions en l'air, au-dessus de Bruxelles, vers 2h15 ? Les statistiques sur la répartition du traffic par heure, fournies par la Régie des Voies Aériennes, nous apprennent qu'en ce mois de mars 1990, dans la période comprise entre 23h00 et 06h00, on notait en moyenne un vol toutes les cinq minutes.

En conclusion, nous nous trouvons en présence d'un phénomène ayant l'aspect d'un avion, se déplaçant dans un couloir aérien, en direction d'un aérodrome, à une heure où l'activité aérienne est certes réduite mais loin d'être inexistante. On crie à l'ovni, on crie au F117A l'avion de ligne passe.

## l'ovni belge c'est le F117A. Dogmatisme quand tu nous tiens...

La vérification était, somme toute, simple. C'est pourtant toute autre chose que nous réservèrent ceux qui se penchèrent sur le film Alfarano.

On s'est étonné de l'attitude de la SOBEPS qui, bien qu'aux premières loges, ne découvrit pas le pot aux roses, ou du moins ne publia rien à ce sujet, allant même jusqu'à distribuer des copies du film à toute la presse. Précisons que les ufologues bruxellois émirent toujours les plus vives réserves quant au document et refusèrent **de** le **considérer** comme une preuve de quoi que ce soit. Dont acte.




A : position du témoin. B : aérodrome **Bruxelles-National.** ➡ : trajectoire de l'"ovni Alfarano". Dessin : Thierry Rocher.

**Il** en alla tout différemment d'une certaine presse qui chercha le scoop là où il n'existait pas. Le 3 mai 1990, le «news magazine» VSD publiait un article signé du journaliste Bernard Thouanel, sur le F117A américain, le désormais célèbre «chasseur furtif» que l'on découvrait alors. La rédaction de VSD y ajouta un encadré montrant, côte-à-côte, **l'"ovni** Alfarano" et le F117A au décollage (5). Rappel : l'avion est équipé de trois feux blancs, situés sur les jambes de train, et d'un clignotant rouge positionné sous le nez du chasseur. Difficile pourtant de comparer l'ensemble au phénomène filmé par Marcel Alfarano. Dune **part,** les phares d'atterrissage et de décollage **du F117A** sont invisibles en vol puisque rentrés dans le corps de l'avion et recouverts par les trappes de trains. D'autre part, le clignotant rouge **du F117A ne peut** être, de par sa position, aligné sur les deux feux blancs formant la base du triangle, comme c'est le cas sur le film belge...

Négligeant ces «détails» et plutôt que de vérifier s'il ne s'agissait pas d'un simple aéronef, on préféra supputer sur la mystérieuse présence, dans les cieux belges, de la nouveauté technologique du moment.

**Ce fut la** même «méthodologie» que l'on vit appliquée dans deux célèbres publications du groupe «Excelsior». En juin, Science et Vie Junior pose la question «Le chasseur invisible **joue-t-il** aux ovnis ?», et publie les mêmes photos comparées que VSD. Ce même mois, Science et Vie enfonce le clou en publiant «L'Ovni c'est lui !», un article qui ne laisse aucune place au doute : l'ovni belge, **c'est** le **F117A.** Dogmatisme quand tu nous tiens... En légende d'une photo extraite du film Alfarano, on peut lire : *«Il est*

*maintenant à peu près établi que des avions furtifs* **F1 17A** *basés en Angleterre effectuent des missions nocturnes au-dessus de l'Allemagne en se guidant sur les axes éclairés des autoroutes belges (seules autoroutes européennes entièrement éclairées la nuit)».*

Il serait intéressant que Science et Vie cite les sources qui lui ont permis d'établir «à peu près» une telle chose. Faut-il qu'elles soient crédibles pour que la science se contente ainsi d'à peu près. Mais il est vrai que dans le même numéro, la rédaction écrivait : *«De plus, sous son ventre* (celui du F1 17A, NdA), *se trouvent trois puissants projecteurs qu'il utilise à l'atterrissage. Mais il les allume aussi lorsqu'il survole des zones non militarisées, cela afin de respecter la réglementation internationale en matière de trafic aérien civil».* On serait tenté, là encore, de demander les sources de cette information, si l'on ne craignait de perdre du temps. Pour allumer en plein vol les projecteurs dont parle Science et Vie, il faudrait au pilote sortir ses trains d'atterrissage, nous venons de le voir...

En octobre, Science et Vie passe, si l'on ose dire, la troisième couche, dans un article sur les ovnis belges, avec, à nouveau, la publication d'une photo du film Alfarano (méconnaissable celle-là), présentée comme «l'ovni triangulaire qui ressemble tant au F117» (6).

Le film de Marcel Alfarano est décidément un précieux document. Il ne représente, en définitive, ni un ovni, ni un F117A, mais il montre comment on peut, négligeant la déontologie la plus élémentaire, «oublier» de vérifier l'hypothèse la plus simple pour mieux faire passer celle que l'on a choisi. Les «gogos» amateurs de «balivernes lamentables» (7) que Science et Vie dénonce à longueur de pages n'auraient pas fait mieux.

Renaud Marhic
et Gilbert Rolland

Notes et références :


1. Marhic, R., «Emois en plat pays», Phénomèna. n° 1, janvier 1991, pp. 14-19.
2. Idem.
3. Soudet, ChVSOS OVNI, "Enquête sur un triangle lumineux dans le nord de la France", 1990.
4. Ce que nous devions apprendre par MM. Bougard et Clerebaut, lors d'un entretien au siège de la SOBEPS, en août 1990.
5. «Et si l'ovni était le F117 américain ?», YSD. n° 661, 3 mai 1990.
6. Caudron, D., «C'est vrai : je l'ai vu !», Science et Vie. n° 877, octobre 1990.
7. Science et Vie comporte une rubrique intitulée «BLURG» (Balivernes Lamentables à l'Usage Réservé des Gogos)...


## Toujours plus haut !

On a vu comment Science et Vie avait, dès 1990, résolu le mystère des ovnis belges... On a été frappé par la précision du propos. On a imaginé les contacts au plus haut niveau dont doit bénéficier la revue de vulgarisation pour avoir pu établir «à peu près» que les **F117A** survolaient nuitament les autoroutes belges.

On a tout faux. Le «triangle volant» n'était pas le **F117A** mais le TR3A Black Manta. Pas l'ombre d'une polémique dans ce coup de théâtre, puisque c'est Science et Vie qui l'affirme dans son numéro d'octobre 1991 (*). Dans ce nouvel article de Bernard Thouanel, on note les habituels «rajouts» de la rédaction. On remarque aussi que la réserve de l'introduction *{«On a pensé qu'il pouvait s'agir de l'avion furtif Lockheed F117A. En fait il s'agirait d'un appareil beaucoup plus étrange»)* fait rapidement place à un ton plus affirmatif : *("...des TR3A Black Manta auraient été déployés sur d'autres bases de l'U.S. Air Force, en Alaska, à Panama, à Okinawa au Japon, et surtout en Grande-Bretagne, où ils se trouvaient donc à portée de main, ou d'aile, de la Belgique où on les a pris pour des ovnis !").* On constate enfin que s'il est question, dans l'introduction de l'article, de "supers-avions", "supers-lents" (ce qui pourrait expliquer bon nombre de témoignages belges), on ne trouve nulle trace de ceux-ci dans le reste du texte.

En mars dernier, nous avons publié dans Phénomèna un long article sur les prototypes américains de la famille des «Black Programs» et les risques de confusion qu'ils entraînent (**). Les nouvelles «révélations» de Science et Vie nous inspirent aujourd'hui deux constatations et une question : s'il volait fin novembre 1989, date où débuta la vague de témoignages ovnis en Belgique, le TR3A Black Manta était alors l'un des, si ce n'est Le prototype le plus secret au monde. Sa vitesse est subsonique nous dit-on. Ceci est-il compatible avec des «ovnis» décrits comme volant lentement tous feux allumés, à basse altitude, audessus de zones à forte densité de population ?

* Thouanel, B., «Les avions espions qu'on prend pour des ovnis», flhJsBBsi et Vie. n° 890, novembre 1991.
** Marhic, R., «Ces ovnis que nous construisons», Phénomèna. n° 2, mare 1991, pp. 4-8.

Contrées lointaines

# «Année faste en Norvège

*Le groupe UFO-Norge (*) nous a fait parvenir sa dernière revue UFO Norway News. Une occasion **pour** nous de jeter un coup d'oeil sur les événements récents qui se déroulèrent dans ce pays au passé ufologique chargé.*

**L'année** ufologique 1991 débuta avec une série d'observations de phénomènes lumineux, silencieux, volants à basse altitude au-dessus des fjords et disparaissant derrière le relief dans la région de Trengereid, une petite ville située à 20 km de Bergen, dans le sud du pays. Cette «mini-vague» connut un succès médiatique certain avant que nos collègues concluent, après enquête, que les conditions météorologiques exceptionnelles durant trois semaines avaient permis de repérer un certain nombre d'aéronefs, notamment de la Scandinavian Airlines, parfaitement identifiés. Il n'en demeure pas moins, selon les enquêteurs, que l'origine exacte d'un faible pourcentage de ces cas (6 ou 7 en tout) reste non identifié.

Dautres phénomènes, plus étranges, furent observés les 24, 26, 28 et 29 mars 1991 par sept personnes qui avaient décidé de passer les fêtes de Pâques dans la région montagneuse et déserte de Haukeli, également dans le sud du pays. Le 26, les témoins virent un phénomène lumineux semblant descendre vers le **sol,** à peine à quelques centaines de mètres de l'endroit où ils se trouvaient.

Le lendemain, ils devaient découvrir sur les lieux présumés une trace composée de trois spirales d'un diamètre de 50 à 60 cm, séparées entre elles d'environ 3 mètres. **Ils** pouvaient également deviner une quatrième trace située en bordure du Lac Oydeskyvatn. Enfin, la neige à l'intérieur de la trace présentait une teinte brun-jaunâtre. L'équipe qui se rendit sur place le 8 avril (une heure de route en scooter des neiges !), était composée de Odd-Gunnar Roed et Torfrid **Urdal.** Elle filma les lieux et fit des prélèvements de neige à fins d'analyse. Les résultats devaient démontrer que si la composition chimique était normale, les organismes vivants étaient infiniment moins nombreux dans le prélèvement fait à l'intérieur de la trace par rapport à l'échantillon témoin. L'origine de cette trace reste non identifiée et le cas est toujours enquêté.

**un objet émettant des lumières de diverses teintes et un "bip-bip" continuel**

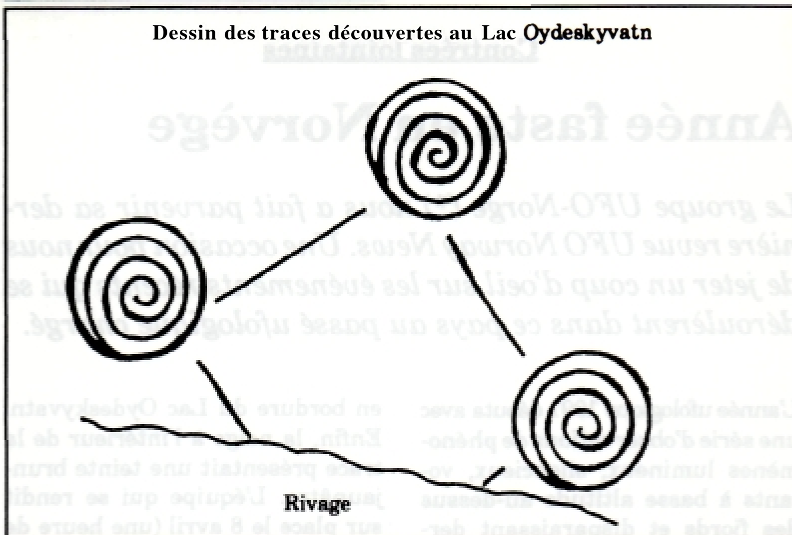
Le 3 octobre, ce sont trois femmes situées **au** bord du Lac Sverjesjoen qui purent filmer et photographier un phénomène lumineux visible durant plus de deux heures. De grande taille et de forme ovale le phénomène qui présentait des lumières clignotantes, se déplaçait lentement du nord-ouest vers le nord et devait se trouver, selon les enquêteurs, très loin des témoins (au minimum 10 km). Un bruit, très caractéristique, de «craquement», enregistré sur la bande vidéo, fait pencher les enquêteurs en faveur de l'hypothèse d'un phénomène atmosphérique rare même si, sous nos latitudes, une telle affirmation peut surprendre et poser plus de questions qu'elle n'apporte de réponses et, même si les météorologues consultés par UFO-Norge ne purent trouver d'explication au phénomène.

La Norvège n'échappa pas, en **1991,** à l'épidémie des cercles puisque **11** magnifiques spécimens furent découverts, début septembre, dans un champ de blé situé à Kjaer, à proximité de la ville de Tonsberg. Le plus petit avait un diamètre de 2 mètres alors que le plus grand faisait environ 6 mètres. Si le phénomène semble vouloir devenir universel, les solutions, elles, sont à rechercher, semble-t-il, dans un cadre purement national puisque, comme en Allemagne (voir **Phénomèna,** n° 5), elles furent dans ce cas rapidement trouvées : en l'occurrence ces cercles furent créés par des chevreuils en rut, qui ont l'habitude, en courtisant une femelle, de la pourchasser en courant en rond.

Le dernier phénomène important, fut observé par deux garçons de 9 et 10 ans, dans la région de Raufoss (sud du pays), le 25 octobre aux environs de 18h00.

Ce soir-là, alors que les deux garçons font du vélo, ils observent un objet émettant des lumières de diverses teintes et un «bip-bip» continuel, qui survole un bois proche. L'objet qui plane durant quelques instants, se dirige ensuite vers les témoins avant de disparaître derrière des arbres dans un éclair lumineux. Les deux garçons tenteront de se rendre immédiatement sur les lieux mais la nuit étant tombée toute recherche s'avère impossible. Ce n'est que le lendemain que l'un d'eux découvrira des traces, dans une clairière. Elles se présentent sous la forme de quatre marques au **sol,** d'une longueur située entre 30 et 40 cm, séparées d'environ 3,50 m. Le phénomène fut par ailleurs

entendu par une voisine, et observé par la soeur d'un témoin alors qu'il s'élevait dans le ciel pour disparaître très rapidement vers l'ouest. L'équipe d'UFO-Norge fut sur les lieux cinq jours après les faits pour diverses mesures. Des échantillons de terre furent expédiés à un laboratoire. Le cas est toujours en cours d'enquête et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de suites pertinentes qui pourraient nous parvenir.




Comme on peut donc le voir, l'année ufologique norvégienne fut relativement riche en événements. **Malheureusement**, la taille du pays conjugué avec de grands espaces inhabités et un climat souvent rude interdit une intervention très rapide ce qui, comme chacun s'en doute, aurait pour effet d'optimiser les recherches. Nos collègues ont toutefois fait preuve de beaucoup de ressources et démontré que rien ne pourra remplacer une bonne enquête.

traduction et adaptation française
Perry Petrakis

**(*) On peut joindre UFO-Norge en écrivant à : UFO-Norge, P.O. Box 1155, N-5001 Bergen - Norway.**

## LYON 1992 EST ANNONCE

**La sixième édition des Rencontres Européennes de Lyon consacrées au phénomène ovni aura lieu du vendredi 1er mai au dimanche 3 mai.**

Nous vous rappelons que cette manifestation constitue un carrefour de réflexion, permettant aux chercheurs européens (et bien souvent d'ailleurs), de faire le point des recherches. La manifestation vise aussi à l'information des médias et à travers eux, du public, ainsi que la rencontre avec les **scientifiques** .

Ses objectifs sont d'ailleurs d'instaurer un véritable dialogue entre ufologues et scientifiques permettant une meilleure compréhension et prise en charge des phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Bien que la manifestation soit fermée au public, toutes les inscriptions seront examinées alors écrivez dès aujourd'hui à :

**SOS OVNI**
**B.P. 324, 13611 Aix-en-Provence Cédex 1 - France**
**☎ 42.27.26.18.**

# Revue de presse

*Tous les **bimestres,** nous vous présentons, ici, une revue (non exhaustive) de la presse, spécialisée ou non, française ou étrangère, écrite ou audiovisuelle. **L'adresse** des revues peut être obtenue sur simple demande auprès de la rédaction.*

## USA

**Jerome** Clark, respecté éditeur du non moins respecté **International UFO Reporter,** tire à boulets rouges sur le nouvel ouvrage de Jacques Vallée (vol. 16, n° 5, sept/oct 1991), «Révélations : Contact extraterrestre et duperie de l'humanité» paru aux USA **Jerome** Clark, dans son éditorial affirme que le postulat de J. Vallée est que les "manipulateurs" qui seraient derrière le phénomène ovni inventent, à chaque fois, de nouvelles mises en scène destinées en fait à masquer la "manipulation ultime". Ce qui agace particulièrement Clark, est la méconnaissance du dossier ovni par J. Vallée (il affirme en effet que l'on y trouverait de nombreuses erreurs), le manque de sources et l'enfermement de l'auteur dans un système **de** croyance pourtant maintes fois stigmatisé chez ses semblables. Peut-être Jacques Vallée aurait-il un peu de communication à faire avec nos collègues **d'outre-Atlantique ?**



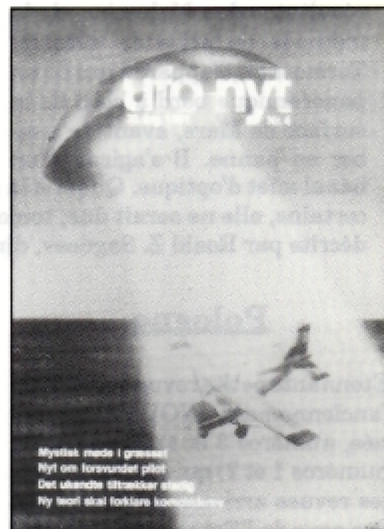
Concealing the ultimate secret

## Belgique

Dans ce numéro **d'Inforespace (n°** 82, décembre **1991),** suite mais pas fin de la vague belge avec des papiers sur «Les triangles d'avant les triangles» et «Les Triangles en Grande-Bretagne». Intéressant mais un peu fastidieux à la lecture à force, d'autant qu'il y a tout de même d'autres cas. Un article également **de** M. Bougard qui «met les pendules à l'heure». Certains scientifiques ont en effet voulu porter la contradiction sur la place publique, en méconnaissant toutefois, semble-t-il, le dossier de la vague belge. **D'autres,** moins scientifiques, arguant que la Société Belge d'Etude des Phénomènes Spatiaux allait faire un joli bénéfice sur la vente de son ouvrage, oubliant certainement qu'il n'y avait **là** aucune infamie.

## Danemark

Du bon et du moins bon pour la revue **UFO-NYT** (n° **4, 1991),** toujours bien présentée, qui paraît depuis déjà quelques décennies. Cette revue, qui rayonne depuis le Danemark, sur l'ensemble de la Scandinavie présente des cas **(enquêtés** ou non), des articles de fond ou d'opinons et des éléments d'actualité... pas toujours très fraîche. Dans ce numéro notamment : un article sur les différents cercles trouvés dans les champs de blé, sur les possibilités de vie ailleurs, un reportage sur le décollage de la navette Atlantis, enfin, un article de Michel Piccin et Hilary Evans (de plus de 10 ans !) sur les désormais fameux événements de Cergy-Pontoise.

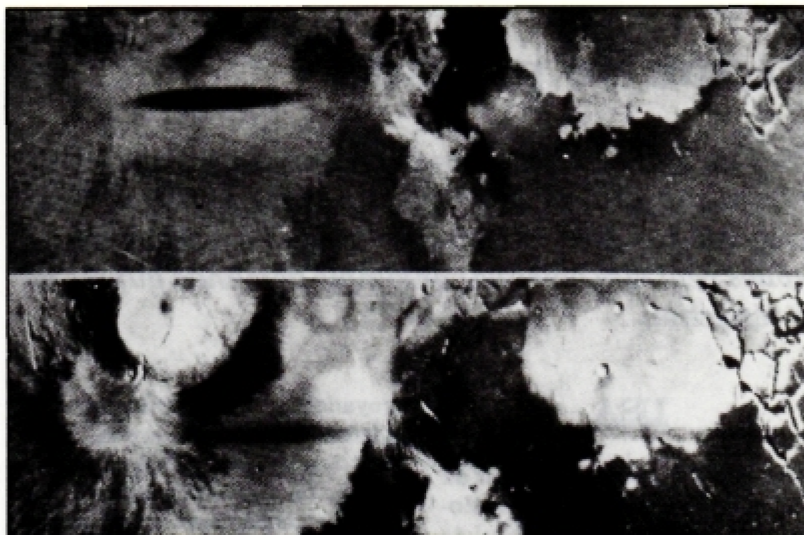



## France

Deux interviews signées de Marie-Thérèse de Brosses. La **premiere** donne la parole à Jacques Vallée dans Nouvelles Clés (n° 20, novembre-décembre 1991) qui s'exprime sur son ouvrage «Confrontations» et les possibilités qu'il puisse exister une puissance occulte à l'origine de la perception que nous pouvons avoir du phénomène ovni. La seconde interpelle **Jean-Pierre** Petit sur ses récentes révélations (Paris Match, 12 décembre 1991). Rien de neuf : le chercheur maintient son cap.

**Sur minitel ?**
**36.15.**
**SOS OVNI**

## USA



Dans Orbiter, excellent bulletin ufologique américain (n° 32, septembre-octobre 1991), Jim Melesciuc, l'éditeur, revient sur une photo montrée par le Dr Marina Popovich, colonel de l'Armée de l'Air soviétique, dans une émission de CBS datée du 27 mai 1991. Cette photo censée montrer un cigare volant filmé par la sonde Phobos 2, ne serait que le résultat, selon Melesciuc, de la méthode de prise de vues du Termoskan, l'appareil qui fit un panoramique bord à bord de la surface de Mars, avant de tomber en panne. Il s'agirait d'un banal effet d'optique. Quant à la panne elle-même, loin d'être mystérieuse comme voulaient le faire croire certains, elle ne serait due, toujours selon l'auteur, qu'a la piètre fabrication de la sonde, telle qu'elle fut décrite par Roald Z. Sagdeev, directeur scientifique de la mission Phobos lui-même.

## Pologne

Etonnante petite revue que «UFO» (anciennement «NOL») (1ère année, numéros 3 et 4, 2ème année, numéros 1 et 2) qui contraste avec les revues arrivant généralement des pays de l'Est : couverture couleur, photos, 80 pages, pour un tirage qui doit être certainement assez important Au sommaire, des cas et enquêtes de Pologne, des traductions des articles retentissants parus ailleurs (MJ12, crashes, historique de l'ufologie soviétique, la vague française de 1954, etc.), avec, une excellente initiative à reprendre en Europe Occidentale, une fiche-page par numéro, présentant un chercheur polonais.




Mais aussi :

Giornale dei Misteri, n° 240, octobre 1991, n° 241, novembre 1991, n° 242, décembre 1991 et n° 243, janvier 1992 (une rencontre du troisième type avec traces, le 26 avril 1984 dans la région du Mont San Antonio (province de Nuoro), réfutation en 18 points de l'hypothèse de la manoeuvre militaire formulée, à l'occasion d'une contre-enquête, par R.E. Banchs à l'encontre du cas célèbre de Trancas (Argentine, 21 octobre 1963), une réfutation du capitaine de frégate argentin Daniel Alberto Périsse, ovnis en Yougoslavie, mini-vague sur le Lac de Lesina, une nouvelle rubrique ufologique gérée par nos amis du CISU, etc.(Italie) • Dornier Post, 3/91 (Allemagne) ❐ Quest International, vol 10, n° 5, 1991 (un article sur la controverse du visage de Mars, sur les cercles, sur une vague au-dessus du Pays de Galles et... beaucoup de pubXGrande-Bretagne) ❐NUFOC, n° 7, octobre 1991 (selon ce numéro, la vidéo prise par Patrick Vidal - du groupe EURUFON - pourrait bien être un aéronef conventionnel) (Belgique) • Mufon UFO Journal, n° 281, septembre 1991, n° 282, octobre 1991 et n° 284, décembre 1991 (USA) ❐ Ruh ve Madde, 1991 (Turquie) ❐Investigation Ovni, n° 2, octobre 1991 (Espagne) ❐ Circulaire du CNEGU, n° 1, novembre 1991 (France) ❐Magonia, n° 41, novembre 1991 (toujours d'intéressantes idées. ..)(Grande-Bretagne) ❐Journal of Meteorology, vol 16, n° 162, octobre 1991 et n° 163, novembre 1991 (Grande-Bretagne) ❐ La Ligne Bleue survolée, année 1991 (le bulletin du Cercle Vosgien Lumières Dans La Nuit)(France) ❐ Quatrième Dimension, n° 9 (avec notamment un article sur les cercles anglais) et 10, 1991 (URSS) ❐ CENAP Report, 10/91, n° 188 (Allemagne) ❐ Northern UFO

News, n° 150, août 1991 et n° 151, octobre 1991 (Grande-Bretagne) ❒ Just Cause, n° 29, septembre 1991 (USA) ❒The Australian UFO Bulletin, septembre 1991 (Australie) ❒ Bulles (Bulletin de liaison pour l'étude des sectes - une excellente lecture pour tout savoir sur les vendeurs de rêve), n° 29, 30, 31, 1er, 2ème, 3ème trimestre 1991 (France) ❒Inforespace, n° 81, octobre 1991 (hors des triangles... point de salut !) (Belgique) ❒ Cuadernos de Ufologia, n° 11, 1991 (comme à l'accoutumée, superbe travail de nos amis espagnols. Plein à craquer d'infos et d'articles) (Espagne) ❒ Notizie UFO, n° 35, août 1991 (de nos collègues du CISU qui ont pris beaucoup, beaucoup de retard dans l'édition de leur revue) (Italie) ❒

**Bloc-notes (suite)**

*X* Le deuxième volume de «The UFO Encyclopedia» est annoncé pour le mois de février aux Etats-Unis. Il s'agit d'un ouvrage en trois volumes rédigé par **Jerome** Clark (rédacteur du **International UFO Reporter)** dont le premier, sous-titré «Les ovnis dans les années Quatre-vingt» (234 pages) et le second «L'émergence d'un phénomène» (450 pages) devrait être très complets. Il devrait vous en coûter (tout de même !) 430 francs le volume. Renseignements : **Omni**-graphics Inc. Penobscot Building - **Detroit, MI** 48226, USA

*X* Réédition, aux éditions du Rocher, du premier livre paru en France sur l'affaire UMMO, c'était en 1984, sous la plume de l'ufologue espagnol Antonio Ribera et l'ouvrage s'intitulait «Ummo, le langage extraterrestre». Pour la circonstance, il a été baptisé "Les extraterrestres sont-ils parmi nous ? Le véritable langage Ummo". On apprend dans la préface de l'éditeur que la justice a été saisie, après **que** le magazine **VSD** et deux livres (il s'agit bien sûr de ceux de Jean-Pierre Petit et Martine Castello) aient prélevé sans autorisation d'importants éléments à la première édition du livre du Rocher.

*X* Errata. Phénomèna n° 6, page 14, colonne a, ligne **11,** lire «tracé 200 cercles» et non «tracé 800 cercles». On remarquera, au passage, qu'il manque donc 1800 cercles au tableau de chasse des «papys farceurs». De même, il ne s'agissait pas des cinquièmes, mais bien des sixièmes Rencontres de Lyon (page 23). Nos lecteurs les plus fidèles auront **réctifié** d'eux-mêmes.

# En France et dans le Monde

## Savoie

SOS OVNI - 27/11/1991. Un gardien s'affairant à sortir les poubelles d'un immeuble à Courchevel a pu apercevoir, le 27 novembre dernier, aux environs de 19h00, un étrange phénomène situé plein **nord.** Il ressemblait à une très grosse étoile qui, tout en restant vers le nord, se **livra,** durant 10 minutes, **à** un étrange ballet avant de disparaître instantanément. Des vérifications auprès du contrôle aérien n'ont pas permis de découvrir quoi que ce soit d'anormal.

## Sud-Ouest

Sud Ouest et SOS OVNI - 30/11/1991. **M.G.** regagne son domicile au volant de sa voiture, le 28 novembre. Il est 22h30 et il roule sur la rocade sud de Bordeaux. Il vient de pénétrer sur l'autoroute A63 en direction de Bayonne lorsqu'il aperçoit, à gauche du parebrise, **un** gros point lumineux blanc, 2 à 3 fois supérieur à la taille d'un feu d'avion. Le phénomène semble assez bas en altitude et se déplace à une vitesse constante du sud-est vers le nord-ouest avec une élévation d'environ 20 à 25° au-dessus de **l'horizon.** Alors que ce phénomène vient juste de passer au-dessus de l'A63, apparaît une «fumée» ou traînée blanche derrière la source lumineuse qui se fragmente en deux morceaux dont l'un se fragmentera à nouveau. Les trois sources lumineuses disparaissent simultanément. L'observation a duré une vingtaine de secondes. D'après les premières vérifications de notre correspondant sur place, Jean-Pierre **Segonnes,** il est plus que problable qu'il puisse s'agir d'une rentrée atmosphérique.

## Var

SOS OVNI - **2/12/11991.** Michel **Figuet,** représentant SOS OVNI pour le Var nous fait savoir qu'un phénomène lumineux a été observé, traversant le ciel, le 2 décembre dernier à 18h15. Le phénomène, qui se dirigeait du nord vers le **sud** fut observé par plusieurs témoins sous la forme d'un oeuf orangé.

Une observation ?
Un témoignage ?
Un seul numéro :

(16)42.20.18.19.

# Vous dites ?

**Nous nous réservons le droit de raccourcir ou de modifier les lettres en fonction des impératifs de publication et de mise en page, étant entendu que tout sera fait pour préserver la pensée originale de l'auteur. Les lettres anonymes ne seront pas publiées.**

Suite à la publication dans **Phénomèna** n° 5 d'un courrier privé (non destiné à publication en rubrique **courrier** des lecteurs) et aux commentaires faits par la rédaction, il m'est nécessaire de **clarifier** certains points :

**a/** La question posée à SOS OVNI sur les cas lui parvenant avait **pour** but de faire réfléchir au rendement de la démarche et de savoir le taux **ovni/ovi** et de cas **enquêtés.** Nous n'avons pas eu le plaisir, ni vous, ni moi, d'avoir une réponse claire dans le **commentaire.**

**b/** Pour ce qui est des «figurants» (sic), examinons leur participation aux cinq numéros de Phénomèna. Renaud Ma**rhic** est n° 1 avec **114,5** colonnes de texte signé, Perry Petrakis n° 2 avec 62 colonnes, et les huit autres auteurs se partagent 8,5 colonnes. Revue d'information soit mais qui ne fait guère dans le pluralisme.

**c/ Je** n'ai jamais écrit que la publication des propos de J. Velasco n'avait «rien d'intéressant». Seulement que le sens critique semblait manquer singulièrement face à ses propos, comme souvent face à des pontes de congrès ou célébrités ufologiques. Il en va tout autrement pour d'autres, ufologues **moins** influents, envers qui la critique se réveille. Je trouve cela **regrettable.**

**d/** Un courrier recommandé au SEPRA n'a reçu aucune réponse. **Suis-je** pour cela un mal-poli ou simplement n'ai-je pas le privilège, comme bien d'autres, d'être dans le carnet téléphonique de **M.** Velasco (voir n° 4, p. **15,** encadré) ?

**e/ Venons-en** à **l'"affaire** de l'accélération". Le ton de la rumeur utilisé par Renaud Marhic à mon égard dans le n° 4, page 17, col. c, a motivé mon courrier. **C'était** là l'occasion **d'avoir enfin une** argumentation franche, claire et écrite de sa part. Nous l'avons lue. Malheureusement elle est erronée sur de nombreux points:

- Le temps de **1,5s** est pris arbitrairement et sort d'on ne sait quel Lock-On. D y en eut trois. La séquence utilisée pour calculer les 40G (SOBEPS) dure **20s;** elle fut diffusée sur **TF1** (et FR3) durant **10s** en temps réel (ce que contestait aussi R.M.).
- La force Aérienne Belge n'a à ma connaissance pas reconnu avoir elle-même calculé 40G et vous constaterez que cette valeur ne se retrouve nulle part dans les 492 pages du livre de la SOBEPS...
- La formule fournie par l'expert est incorrecte puisque non vectorielle
- Calculer une accélération «moyenne» sans tenir compte (ou sans connaître) des directions de mouvement, des paliers d'altitude ou de la position dans l'espace est une absurdité. M. Daéron, qui me critique à ce sujet, ne s'en prive pourtant pas. **C'est** lui l'expert.
- Le calcul **effectué,** à ma demande, par L. **Brénig** donnait comme valeur 810G et pas 920.
- Je savais pertinemment que les 4,4G étaient erronés **puisqu'à** leur suite j'écrivais que TOUT calcul **de** ce type est juste mais absurde. R.M. devrait mieux lire mon courrier.
- Si le fait d'utiliser **1/25s** est une erreur de ma part, pourquoi L. **Brénig** ne con**teste-t-il** pas les calculs de son collègue physicien **A.Meessen** basés sur **1/30s** (Vague d'ovnis sur la Belgique, **p.394)** ? Un minimum de cohérence et d'équité serait souhaitable pour être crédible.
- Le temps d'affichage réel dont parle L. **Brénig** est une chose que je connais depuis longtemps. Je le questionnais lui et A. **Meessen** en octobre et novembre 1990 pour en avoir la valeur exacte. Personne ne sut répondre et l'on me promis une information que je n'obtins jamais. J'estimais alors ce temps à **0,6s.** Ce qui avec les calculs très «moyens» de M. Daéron donnerait 72G 1
- Force est de constater que ces 40G sont très suspects, ce que j'ai toujours voulu faire entendre, mais personne ne bougea **lorsqu'un** autre expert en aéronautique M. J.P. Petit s'en empara sans vérification sérieuse pour étayer la thèse E.T.
- Sachant que l'ordinateur reçoit, calcule les données trop vite pour que l'oeil humain suive, il me semble logique de penser que le temps **réel** soit de l'ordre du **1/1000s** ce qui nous amène à des valeurs d'un ou plusieurs milliers de **G** ! **CQFD.** Mais le secret militaire tombe à pic pour ne pas faire de vague dans la vague.

Etant forcé sur demande de la rédaction, de m'exprimer succinctement sur ce sujet, j'invite le lecteur à me contacter. Les preuves de mes dires, accumulées avec «grande persévérance», sont disponibles. Merci à la rédaction de m'avoir permis de démontrer la raison de mes doutes en **s'efforçant** de prouver le contraire. Mes positions sont-elles «caduques» et **«péremptoires»** ou y au**rait-il** des personnes qui aiment se voiler la face devant des détails, faits ou comportements bizarres et révélateurs ?

Eric Maillot
Monthermé

Dans l'édito de nôtre n° **4,** nous écrivions : *"N'hésitez surtout pas à nous faire part de vos suggestions ou commentaires, nos colonnes sont les* ***votres*** ", or la lettre de M. Maillot commençait par : *"Puisque dans Phénomèna, les suggestions et commentaires des lecteurs sont souhaités, voici donc les miens (...)"*. Les phrases du style : *"(...)le sens critique semblait manquer singulière****ment face à*** *ses propos (...)* ", auraient, à elles seules justifiées la non publication de cette lettre car les allusions sont **"singulièrement"** diffamantes. Mais ce pluralisme qui nous fait tant défaut... nous y tenons. En fait, la publication de ce droit de réponse, exigée par M. Maillot en vertu de la loi sur la presse, précise le niveau du **débat,** le ton et les arguments de cette lettre se suffisent à eux-mêmes. Nous devons cependant apporter encore trois dernier **commentaires.** Il ne s'agit en aucun cas d'une volonté de notre part d'avoir le dernier mot. Plus **simplement,** puisque la publication de ce texte nous est imposée, nous ne pouvons prendre la responsabilité de ne pas informer nos lecteurs, en particulier ceux qui ne sont pas au fait de ce débat, de ce qui suit :

1) M. Maillot entretient la confusion en laissant croire que dans l'affaire des **dé**tections du 31 mars 1990, SOS OVNI défend l'hypothèse du phénomène extraordinaire alors que lui peut prouver que rien ne l'étaye. La situation est toute autre : SOS OVNI s'est bien gardé de prendre position sur la nature réelle des

détections du 31 mars. Nos articles à ce sujet sont là pour le démontrer. Nous ne sommes intervenus que pour signaler que ceux qui prétendaient (il s'agit bien ici d'un pluriel et si M. Maillot s'est senti particulièrement visé, il semble ignorer que M.H.V. Kampen s'essaya aussi à des "calculs"...) apporter des éléments relativisant l'affaire du 31 mars n'apportaient en fait rien d'autre que leurs propres erreurs de calcul et de jugement
2) On constate que M. Maillot refuse toujours de faire appel à des spécialistes et ne fait confiance qu'à ses propres raisonnements.
3) On note enfin que M. Maillot soulève dans ses courriers successifs un nombre suffisamment élevé de points pour être sûr que ses contradicteurs ne répondront pas à tous. Examinés un à un pourtant, ces points révèlent une grande méconnaissance du dossier. Exemples :

- Le Colonel De Brouwer a bien parlé d' "*accélérations de l'ordre de 30/40 C* " dans une interview d'FR3 diffusée en juillet 1990.
- Dans ce même reportage d'FR3, il était indiqué à propos des images de l'écran radar F16 qui défilaient à l'écran "*au ralenti, on observe la trajectoire de l'objet (...)* ". Ce qu'ignore M. Maillot qui a travaillé sur un document de seconde main : le même film diffusé par TF1 sans cette précision sur le ralenti.
- Le calcul de M. Daéron n'est pas incorrect. Il suppose simplement une trajectoire linéaire (rectiligne à pente constante par rapport au sol) du phénomène, ce qui équivaut à une écriture vectorielle. Répétons-le, il n'était pas question de prouver une accélération extraordinaire mais de retrouver le calcul utilisé par les militaires belges de la Force Aérienne et qui s'oppose à ceux, faussés, de M. Maillot

La rédaction

☆☆☆

Bravo pour votre dernier né (le n° 6). Je me permettrais toutefois de contester la façon dont Renaud Marhic traite le problème des mutilations animales, en écrivant, page 12 : *«Nous n'avons pas lu à ce jour d'enquêtes dignes de ce nom, permettant d'établir un lien indiscutable entre ovnis et mutilations»*.

Ce n'est pas parce que Renaud n'a pas lu de tels écrits, qu'il faut trancher comme il le fait. D'autres chercheurs que lui en ont lu, mais, pour ce faire, il aurait fallu qu'il se procure les éléments suivants :

1).An Alien Harvest, de Linda Moulton Howe, P.O. Box 538, Huntington Valley, PA, 19006-0538, USA (édité en 1989).
2).UFO Magazine, vol 5, n° 4, 1990, 1800 S. Robertson Blvd., Box 355, Los Angeles, CA 90035.
3).MUFON 1991 International Ufo Symposium Proceedings, 103 Oldtowne rd, Seguin Texas, 78155-4099.

La source n° 1 divulgue l'enquête sur l'abductee (enlevée par des ET, ndlr) Judy Doraty, qui a affirmé sous hypnose avoir vu un veau soumis à une sorte de vivisection à bord d'un ovni par deux petits humanoïdes macrocéphales.

La source n° 2 publie un texte de Linda Moulton-Howe avec des analyses faites sur des échantillons de tissus d'animaux mutilés, prélevés à l'endroit des incisions faites par les mutilateurs, et qui révèlent de nombreux facteurs d'étrangeté.

La source n° 3 reprend l'intervention du Dr. John H. Altshuler, qui travaille en collaboration avec Linda Moulton Howe, et qui révèle des données scientifiques de haut niveau sur les analyses de ces mêmes tissus, qui éliminent toutes les explications qui ont été avancées pour justifier les mutilations animales. Le Dr. Altshuler conclut ainsi en fin de son texte :

*«Le fait que ces bêtes soient découvertes dans des régions isolées, loins de traces humaines ou animales, hors des routes et loin des autoroutes, quelques heures à peine après avoir été vues vivantes et à des moments où l'on observe d'étranges phénomènes aériens, tend à démontrer que des facteurs extraterrestres dussent être considérés comme une explication plausible au nombre, sans cesse croissant, de ces mutilations inexpliquées"*.

Dans mon troisième bouquin, en préparation, je ferai une mise au point sur les mutilations de bétail qui continuent.

Jean Sider
Clichy

☆☆☆

C'est avec surprise mêlée d'une certaine crainte que j'ai trouvé dans le numéro 6 de Phénomèna une des photos de mutilation de bovin, dite «chirurgicale», reproduite dans mon livre Le Grand Carnage, paru chez Carrère en 1986. Il s'agit d'un cliché dont j'ai acheté les droits de reproduction à Colman S. VonKeviczky, de l'ICUFON; or le Major, si sympathique au demeurant, est, croyez-moi, fort âpre au gain lorsqu'il s'agit de négocier ce genre de document. J'espère qu'il ne nous demandera pas des comptes...

En tout cas, pour ma part, je ne saurais tirer quelqu'avantage de cette reproduction étant donné que mon livre est, depuis longtemps, épuisé et qu'il n'est pas envisagé de le réimprimer. Votre citation en référence prouve en tout cas, à ma grande satisfaction, qu'il n'est pas passé totalement inaperçu des ufologues comme l'avait écrit très civilement un vociférateur bien connu des «noctiluques»...

Mon livre, pour grand public, ne leur était d'ailleurs aucunement destiné faisant une part égale aux diverses interprétations, ce qui m'avait d'ailleurs posé problème au moment de trouver un éditeur. Je me suis refusé à rallonger la partie consacrée à la thèse ovni. Je ne regrette rien aujourd'hui car je vous rejoins pleinement lorsque vous dites qu'aucune enquête digne de ce nom n'a permis d'établir un lien indiscutable entre les ovnis et les mutilations. Et cela malgré la belle campagne médiatique de la chère Linda Moulton Howe...

Présentement, et à la lumière des rapports en ma possession (50 cas en 1987, 30 en 1988, 150 en 1989, 50 en 1990, 20 en 1991), on peut dire qu'on en est à la phase «résiduaire»; c'est pourquoi j'opterais personnellement aujourd'hui pour la thèse sociopsychologique telle que formulée dans la conclusion de l'étude de James R. Stewart, de l'Université du Sud Dakota : les morts naturelles n'étant pas couvertes par la plupart des assurances, certains fermiers auraient trouvé momentanément l'astuce de simuler des actes de vandalisme en mutilant les animaux morts. Et les boucs-émissaires extra-terrestres auraient fait le reste... avec l'aide de certains prédateurs et de quelques satanistes, comme en août dernier en Arizona.

Michel Granger
Chalon-sur-Saône

Ce qui nous donne la possibilité de repréciser nos sources. La photo en question était parue dans : Le Grand Carnage, Michel Granger, Vertiges/Carrère Editeur dans la collection "Connaissance de l'Etrange", Paris, 1986.

La rédaction